

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE****BOTSORHEL**

Nombre de membres
en exercice : **11**
Nombre de membres
Présents : **10**
Nombre de suffrages
Exprimés : **10**
VOTE :
Pour : **9**
Contre : **0**
Abstentions : **1**

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de BOTSORHEL, dûment convoqué le 28 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de :

Mr Hervé CILLARD

Présents : MANCHEC Pascal, BERTHOU Cindy, BERNARD Jérémy, MENOU Hervé, KERBOUL Chantal, ROLLAND Valérie, JAOUEN Alexandra, COULOUARN Johnny, LEVER Mélaïne

Procuration :

Secrétaire de séance : COULOUARN Johnny

Délibération 2026- 35

OBJET : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'acquisition d'un terrain communal faite par Monsieur DJEBBAS Missoum pour la parcelle cadastrée G n° 755, pour une superficie de 2 995 m², situé au 11 Rue de Kermarzin.

Ce dernier souhaite construire un cabinet médical, avec une spécialité en cardiologie pour débiter. Il pense aussi y construire sa maison d'habitation future.

Le terrain susvisé est constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve la mise en vente du terrain cadastré parcelle G n°755.
- Décide de vendre à Monsieur DJEBBAS Missoum, domicilié au 64 route de Paris à Morlaix, le terrain communal susvisé au prix de 10 000 euros.
- Exige que le terrain sera vendu sous condition stricte de démarrage de son activité sur la commune.
- Approuve le mandatement de Maître BODIN-CARRE à Plouigneau pour les formalités administratives.
- Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur MANCHEC Pascal, Premier Adjoint, à signer les documents et actes nécessaires à la vente de ce terrain.

**Fait et délibéré à BOTSORHEL,
les Jour, Mois et An que dessus.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance,



**Le Maire,
Hervé CILLARD**

